VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 30 août 2016

Présents : MM & Mmes Defat, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS
Dachy F, Albert A, Adam D, Georges N, Gérard A, De Wachter P, Conseillers,
Jadoul C, Directrice générale ff.

Excusés : MM Gobert A, Istace F, Conseillers communaux
Absentes : Mmes Lemmens V, Maqua J, Conseillères communales.

La séance publique est ouverte à 20 H.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. **P.V. de la séance du 23.06.16.**

A l'unanimité, approuve ce PV sans remarque.

2. **Notification au Collège Communal d'Aurélie Pochet en tant que Conseillère Communale de la liste CAP en date du 19.08.2016 en vertu de l'art. 1122-6 du CDLD pour congé à l'occasion de la naissance d'un enfant du 30.08.16 au 23.01.17. au plus tard.**

A l'unanimité, prend acte et accepte cette notification.

3. **Vérification des pouvoirs de Madame Marie-José de Gouveia , 1ére suppléante de la liste C.A.P. suite à la nomination en date du 03.12.12 de Mr Pol De Wachter en tant que Conseiller Communal effectif en raison de la démission en date du 05.11.02 de Mr Daniel Arnould, Conseiller Communal réélu et de la demande en date du 19.08.16 des Membres du Groupe Politique C.A.P. de remplacer, pendant la durée de son congé, pour une durée de 20 semaines maximum, prenant le cours le 30.08.16, Mme Aurélie Pochet par la 1ère suppléante de leur liste, soit Mme Marie-José de Gouveia en vertu de l'art. l1122-6 du CDLD.**

Considérant que les élections communales générales ont eu lieu le 14 octobre 2012 et qu'elles ont été validées par le Collège Provincial en date du 31.10.2012 conformément aux articles L4146-4 et suivants du C.D.L.D.;
Vu la notification de Mme Aurélie Pochet en tant que Conseillère Communale de la liste CAP

en date du 19.08.16 en vertu de l'art. 1122-6 du CDLD pour congé à l'occasion de la naissance d'un enfant du 30.08.16 au 23.01.17 ;

Vu que le 1er suppléant actuel de la liste CAP est Mme Maria Jose de Gouveia;
Vu qu'il résulte que les pouvoirs de Mme Maria Jose de Gouveia, 1ère suppléante actuelle de la liste C.A.P. ont été vérifiés par le Directeur Général de la Commune;
Considérant qu'à la date de ce jour, Mme Maria Jose de Gouveia

- Continue de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1, § 1er du C.D.L.D., à savoir les conditions de nationalité belge ou européenne, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de population de la commune;
- N'a pas été privée du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142, § 2 du C.D.L.D.;
- Ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du C.D.L.D.;

Considérant qu'il y a donc lieu de considérer comme pouvant siéger valablement au Conseil Communal Mme Maria Jose de Gouveia en interim pour congé à l'occasion de la naissance d'un enfant de Mme Aurélie Pochet, Conseillère Communale effective de la liste CAP;
Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation des pouvoirs de Mme Maria Jose de Gouveia;

DECLARE que les pouvoirs de Mme Maria Jose de Gouveia, Conseillère Communale ai en remplacement de Mme Aurélie Pochet en congé à l'occasion de la naissance d'un enfant, sont validés.

4. **Prestation de serment de Madame Marie-José de Gouveia, Conseillère Communale « ad interim » pendant la durée du congé à l'occasion de la naissance d'un enfant d'Aurélie Pochet, Conseillère Communale temporairement empêchée.**

En exécution de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Mme de Gouveia a prêté entre les mains du Bourgmestre, Mr André Defat, le serment suivant: «Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge».

La précitée est, dès lors, déclarée installée dans sa fonction de Conseillère Communale de la Ville de Bouillon.

Mme de Gouveia entre en séance.

5. **Décision de l'Autorité de Tutelle (art. 4 du RGCC et art. L3122-1 à 6 du CDLD) – communication - modification du Statut Pécuniaire applicable au personnel de la Ville de Bouillon en revalorisant les échelles E2 & E3.**

Le Président informe l'assemblée de l'approbation de la Tutelle de la modification du Statut Pécuniaire applicable au personnel de la Ville de Bouillon en revalorisant les échelles E2 & E3.

Travaux

M Damblon, Idelux, entre en séance.

6. **Valorisation du Tombeau du géant : CSC de concession de travaux publics pour le volet HORECA : Approbation + présentation du projet par Idelux.**

A l'unanimité, approuve le CSC de concession de travaux publics pour le volet HORECA

M Damblon, Idelux, quitte la séance.

Comptabilité

7. **Subside ordinaire de 1 000,00€ pour l'asbl « Centre Laïque Luxembourg »: liquidation.**

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

8. **Subside ordinaire de 250€ pour l'ONG Défi Belgique Afrique avec la communication « Sahel vert 2016 »: liquidation.**

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

9. **Garantie Communale et caution solidaire, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais d'ouverture pour ouverture de crédit auprès de Belfius Banque par l'asbl ADL Bertrix-Bouillon-Herbeumont-Paliseul à concurrence de 15 000,00€, soit ¼ du montant total de l'ouverture de crédit : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette garantie communale et caution solidaire pour ouverture de crédit auprès de Belfius Banque par l'asbl ADL Bertrix-Bouillon-Herbeumont-Paliseul à concurrence de 15 000,00€.

CPAS

10. **M.B. n° 1 : Approbation**

Approuve, à l'unanimité, la modification budgétaire n°1 du CPAS – Service ordinaire – avec le résultat suivant :

Recettes : 5.905.586,16 €
Dépenses : 5.905.586,16 €

Le montant de la dotation communale pour l'exercice 2016 (1.128.308,49 €) est revu à la baisse de 110.781,01 €. Le boni du service ordinaire aux exercices antérieurs est majoré de 93.230,65 € suite au résultat de l'exercice budgétaire du compte 2015 approuvé le 03/05/2016.

Approuve, à l'unanimité, la modification budgétaire n° 1 du CPAS – Service extraordinaire – avec le résultat suivant :

- Recettes : 146.111,59 €

- Dépenses : 144.800, 00 €
- Soit un boni de : 1.311,59 €

Zone de Police

11. Dotation Communale de 461.550,00€ pour la Zone de Police Locale « Semois & Lesse » : approbation.

A l'unanimité, décide d'intervenir à concurrence de 461.550 € dans le budget 2016 de la Zone de Police n° 5302 « Semois et Lesse ».

Eaux et Forêts

12. Coupes Ordinaires de bois de l'exercice 2017 - Art. 47 du Code Forestier - Cahier Général des Charges et clauses particulières - conditions particulières des ventes de bois d'automne 2016-printemps 2017 et états de martelage : information.

Prend acte du Cahier Général des Charges, des clauses particulières ainsi que des états de martelage des ventes de bois d'automne 2016-printemps 2017.

Associations-intercommunales

13. Devis n° 20403100 du 10.12.15 d'ORES pour l'extension du réseau d'E.P. entre le Pont de Cordemoy et les terrains de Football pour un montant de 32 996,71€ HTVA : approbation.

A l'unanimité, approuve le devis n° 20403100 du 10.12.15 d'ORES pour l'extension du réseau d'E.P. entre le Pont de Cordemoy et les terrains de Football pour un montant de 32 996,71€ HTVA

Conventions

14. Convention entre la Ville de Bouillon et « Semois Aventure » pour la mise à disposition d'un site forestier et l'utilisation de l'aire « La Carrière du Beaubru » : Approbation.

A l'unanimité, approuve la convention entre la Ville de Bouillon et « Semois Aventure » pour la mise à disposition d'un site forestier et l'utilisation de l'aire « La Carrière du Beaubru ».

15. Convention entre la Ville et l'asbl « La Clique Rochaltoise » de Rochehaut pour la mise à disposition de la salle du Village (Pavillon du Petit bois) de Rochehaut.

A l'unanimité, approuve la convention entre la Ville de Bouillon et l'asbl « La Clique Rochaltoise » pour la mise à dispoition de la salle du Village de Rochehaut.

16. Convention entre la Ville de Bouillon et l'asbl « Les Enseignants Réunis » pour les cours de natation à Neufchâteau + approbation du tarif appliqué.

A l'unanimité, approuve la convention (en ce compris le tarif appliqué) entre la Ville de

Bouillon et l'asbl « Les Enseignants réunis » pour les cours de natation à Neufchâteau.

17. **Conventions (2) entre la Ville de Bouillon & l'ADMR : convention 2017 Aides Familiales & convention 2017 Gardes à Domicile : approbation.**

A l'unanimité, approuve la convention 2017 pour l'organisation sur le territoire de la commune de l'aide aux familles, aux personnes handicapées et personnes âgées.
A l'unanimité, approuve la convention 2017 pour l'organisation sur le territoire de la commune de la garde de personnes à domicile.

18. **Contrat de Supracommunalité entre les Communes et la Province de Luxembourg : approbation.**

A l'unanimité, approuve le contrat de Supracommunalité entre les Communes et la Province de Luxembourg.

<u>Circulation routière</u>

19. **Règlement complémentaire relatif à la police de la circulation routière sur les voiries régionales RN 95 & RN 819 – Rond-point section Menuchenet – Projet d'Arrêté Ministériel : Avis.**

A l'unanimité, émet un avis favorable au sujet de ce règlement.

20. **Règlement complémentaire relatif à la police de la circulation routière sur les voiries régionales RN 828 & RN 828z – Rond-point Place St-Arnould à Bouillon – Projet d'Arrêté Ministériel : Avis.**

A l'unanimité, émet un avis favorable au sujet de ce règlement.

<u>Urbanisme – PCM – Crédits d'Impulsions</u>

21. **Permis d'urbanisation de Kevin Triest pour la construction de logements unifamiliaux, rue de Sermouno, 33-35 à 6830 Les Hayons : Devis communal pour extension D.E. avec quote-part de l'intéressé s'élevant à 6 312,20€: approbation.**

A l'unanimité, approuve le devis communal du 29.04.2016 fixant le montant de la quote-part prise en charge par les demandeurs (6.312,20 €) et décide de procéder à l'extension du réseau de distribution d'eau.

<u>Partenariat Bouillon-Savalou – CIC</u>

22. **Participation de la Ville de Bouillon au nouveau Programme Fédéral de Coopération Internationale Communale, phase 2017-2021, Bouillon-Savalou (Bénin).**

Par 11 oui et 2 abstentions (MM Dachy et Adam) marque son accord sur cette participation.

<u>Travaux</u>

23. Travaux d'égouttage Grand-Rue, rue du Brutz & rue des Augustins à Bouillon et rue de la Gare à Noirefontaine : décompte final : approbation et souscription de 4 462 parts de la catégorie F de 25,00€ chacune de l'Organisme d'Epuration agréé AIVE.

A l'unanimité, approuve le décompte final pour les travaux d'égouttage Grand-Rue, rue du Brutz & rue des Augustins à Bouillon et rue de la Gare à Noirefontaine et souscrit 4 462 parts de la catégorie F de 25,00€ chacune de l'Organisme d'Epuration agréé AIVE.

AIVE - Secteur Valorisation et Propreté

24. Collecte du papier-carton en porte-à-porte : Renouvellement du Contrat de Collecte : approbation

A l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat de collecte papier-carton en porte-à-porte.

Fabriques d'Eglise

25. Avis sur le budget 2017 de la F.E. de Curfoz-Sensenruth et de Poupehan.

A l'unanimité, approuve le budget 2017 de la Fabrique d'église de :

- Sensenruth-Curfoz : avec une intervention communale de 15.145,00 € à l'ordinaire
- Poupehan : avec une intervention communale de 13.750,00 € à l'ordinaire.

Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardennes

26. Statuts de la nouvelle asbl « Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardennes » : Approbation.

A l'unanimité, approuve les statuts de la nouvelle asbl « Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardennes »

27. Contrat-Programme de la nouvelle asbl « Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardennes » : Approbation.

A l'unanimité, approuve le contrat-programme de la nouvelle asbl « Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardennes.

Il est 22 H 05. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 04.10.2016.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff., Le Bourgmestre,

C. JADOUL A. DEFAT